



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-2574 – VALLON+  
dossier lié : AMM n° 9000833

Maisons-Alfort, le 17 juillet 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation  
phytopharmaceutique VALLON+® (numéro d'intrant 2070231) résultant d'une  
importation parallèle**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 juin 2007 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par PHYTO-SERVICE SA de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation phytopharmaceutique VALLON+®, résultant d'une importation parallèle en provenance du Royaume-Uni.

Considérant le décret n° 2001-317 du 4 avril 2001 établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, complété par ses arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, NOVALL®, bénéficie au Royaume-Uni de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 12031, dont le titulaire est BASF ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence NOVALL®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 9000833, dont le titulaire est BASF AGRO SAS ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Afssa estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation importée NOVALL® a la même origine que celle de la préparation de référence NOVALL® ou qu'elle a été reconnue équivalente et que les compositions intégrales de la préparation importée NOVALL® et de la préparation de référence NOVALL® sont similaires. L'identité, au sens de l'article 1 du décret n° 2001-317 du 4 avril 2001, entre la préparation VALLON+® et le produit de référence NOVALL® est donc établie.

**En conséquence, l'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VALLON+® présentée par PHYTO-SERVICE SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence NOVALL®.**

Pascale BRIAND